

PAR COURRIEL

Québec,

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 mai 2025, le député de Jacques-Cartier déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de :

- Mettre en place une politique sans fragrance dans tous les établissements de santé du Québec;
- Assurer l'utilisation des produits les moins toxiques, pour un environnement plus sûr pour tous.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a déjà reçu des demandes similaires, souvent en lien avec le syndrome de sensibilité chimique multiple (SCM). Ce trouble, encore médicalement inexpliqué, se caractérise par de multiples symptômes exacerbés lors d'une exposition à des substances odorantes ou irritantes, habituellement présentes dans l'environnement et tolérées par la majorité de la population.

Une analyse de la littérature scientifique, menée en 2021 par l'Institut national de santé publique (INSPQ), a conclu qu'il n'y a aucune évidence d'une association entre la SCM et la toxicité des produits chimiques aux concentrations environnementales habituelles. Selon les données disponibles, l'usage de fragrances et de parfum ne représente donc pas un danger pour la santé.

... 2

Le MSSS demeure attentif aux préoccupations exprimées dans la pétition. En effet, nous poursuivons l'évaluation de la pertinence de définir des orientations spécifiques concernant l'usage des fragrances en milieu hospitalier, en fonction de l'évolution des données probantes. Le cas échéant, ces orientations pourront-êtres transmises à Santé Québec qui, en collaboration avec les établissements de santé et de services sociaux, pourrait mettre en œuvre les mesures jugées appropriées.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-01909